



Égalité professionnelle

Année et périmètre retenus pour le calcul et la publication des indicateurs

Année au titre de laquelle vous transmettez vos indicateurs

2018

Vous êtes une

Entreprise

Unité Économique et Sociale (UES)

Tranche d'effectifs

De 50 à 250 inclus

Plus de 250

Période de référence considérée pour le calcul des indicateurs

Période de référence

Année civile

Autre période de référence

Date de début de la période de référence



Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs sur la période de référence

381

Précédent

Suivant



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Égalité professionnelle

Vous êtes une entreprise

Raison sociale

ADAPEI 27

Numéro SIREN

829418292

Champ à neuf chiffres

Code NAF

88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.

Précédent

Suivant




Égalité professionnelle

Niveau de résultat de l'entreprise ou de l'UES

Niveau de résultat obtenu l'année 2017 ou non calculable

Niveau de résultat obtenu l'année 2016 ou non calculable

Niveau de résultat obtenu l'année 2015 ou non calculable

Date de publication de ce niveau de résultat 

Adresse du site Internet de publication ou précision des modalités de publicité

Précédent

Suivant



Égalité professionnelle

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

Modalités de calcul de l'indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes

- Par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche
- Par niveau ou coefficient hiérarchique en application d'une autre méthode de cotation des postes
- Par catégorie socio-professionnelle
- L'indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes n'est pas calculable

Date de consultation au CSE



Nombre de coefficients ou niveaux pour les modalités de calcul

Précision du motif de non calculabilité de l'indicateur

Préciser le motif

Précédent

Suivant



Égalité professionnelle

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes par catégorie socioprofessionnelle

Il faut saisir les écarts de rémunération en % avant application du seuil de pertinence

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Ouvriers (en %)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Employés (en %)	<input type="text" value="-7.3"/>	<input type="text" value="-1.7"/>	<input type="text" value="-19.3"/>	<input type="text" value="-8.4"/>
Techniciens et agents de maîtrise (en %)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="-16.9"/>	<input type="text" value="10.7"/>
Ingénieurs et cadres (en %)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="7.6"/>	<input type="text" value="17.6"/>

Précédent

Suivant



Égalité professionnelle

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

Résultat final en pourcentage (%) après application du seuil de pertinence à chaque catégorie

Population envers laquelle l'écart est favorable

Femmes ▼

Nombre de points obtenus sur l'indicateur

36

Nombre de points saisis sur l'indicateur pour les entreprises ayant déclaré leur index avant la date du 16/05/2019

Précédent

Suivant



Égalité professionnelle

Ecart de taux d'augmentations individuelles (hors promotion) entre les femmes et les hommes

L'indicateur sur les taux d'augmentations individuelles est-il calculable Oui Non

Précision du motif

Préciser "autre motif"

Ouvriers

Employés

Techniciens et agents de maîtrise

Ingénieurs et cadres

Résultat final en pourcentage (%)

Population envers laquelle l'écart est favorable

Nombre de points obtenus sur l'indicateur

Nombre de points saisis sur l'indicateur pour les entreprises ayant déclaré leur index avant la date du 16/05/2019

Précédent

Suivant



Égalité professionnelle

Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes

L'indicateur sur les taux de promotions est-il calculable

Oui

Non

Précision du motif

Précision "autre motif"

Ouvriers

Employés

Techniciens et agents de maîtrise

Ingénieurs et cadres

Résultat final en pourcentage (%)

Population envers laquelle l'écart est favorable

Nombre de points obtenus sur l'indicateur

Nombre de points saisis sur l'indicateur pour les entreprises ayant déclaré leur index avant la date du 16/05/2019

Précédent

Suivant



Égalité professionnelle

Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité

L'indicateur est-il calculable

Oui

Non

Précision du motif

Précision "autres motifs"

Résultat final en pourcentage (%)

26.7

Nombre de points obtenus sur l'indicateur

0

Nombre de points saisis sur l'indicateur pour les entreprises ayant déclaré leur index avant la date du 16/05/2019

Précédent

Suivant



Égalité professionnelle

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés



3

Sexe des salariés sur-représentés

Hommes

Nombre de points obtenus sur l'indicateur

5

Nombre de points saisis sur l'indicateur pour les entreprises ayant déclaré leur index avant la date du 16/05/2019

Précédent

Suivant



Égalité professionnelle

Niveau de résultat global

Total des points obtenus

61

Nombre de points maximum pouvant être obtenus

100

Résultat final sur 100 points

61

Mesures de correction prévues à l'article D. 1142-5

Mesures envisagées

Précédent

Suivant